NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.42/2009/4
28 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts des registres des entreprises

Onzième session
Luxembourg, 6 et 7 octobre 2009
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

SOURCES D'IDENTIFICATION DE GROUPES D'ENTREPRISES (AVANT ÉTABLISSEMENT DE PROFILS)

Sources de données du registre EuroGroups

Note d'Eurostat

I. DONNÉES DU REGISTRE EUROGROUPS

1. Le registre EuroGroups (EGR) est le registre statistique des Communautés européennes sur les groupes d'entreprises multinationales (EMN). Il a pour objet de répertorier les unités des plus influents groupes d'entreprises multinationales implantés dans des pays membres de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) afin de créer un cadre harmonisé pour les statistiques européennes sur les multinationales.

2. Le registre EuroGroups s'articule autour de cycles annuels; la phase de production actuelle est le cycle 2009. Au cours de ce cycle, les données des groupes d'entreprises multinationales pour l'année de référence 2008 sont exploitées dans le cadre du registre. Les instituts nationaux de statistique (INS) des pays de l'UE et de l'AELE participent au processus de production du registre. Les INS mettent en correspondance les informations issues des sources de données commerciales avec leurs registres nationaux des entreprises; ils vérifient et rectifient les caractéristiques des unités au niveau de chaque enregistrement (entrée d'informations), ainsi que

GE.09-23508 (F) 220909 250909

les relations qui les unissent. Après l'introduction des modifications apportées par les États membres, le système central de l'EGR définit les structures des groupes d'entreprises.

3. Le présent document fait état des sources de données commerciales utilisées aux fins de l'EGR, de la composition de la population de départ, de même que des caractéristiques et de l'exhaustivité des ensembles de données initiaux. Les résultats de la mise en correspondance avec les registres nationaux des entreprises des États membres y seront également présentés.

II. COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DE SOURCES PRIVÉES

4. En 2008, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) a lancé un appel d'offres auprès de fournisseurs privés de données afin qu'ils lui procurent des données sur les groupes d'entreprises multinationales à des fins statistiques, autrement dit pour la constitution du registre EuroGroups. Deux lots de données étaient demandés: l'un sur les relations de contrôle et l'autre sur les relations de propriété.

5. Dans l'appel d'offres, il était précisé que des données devaient être fournies sur 5 000 EMN, notamment sur les caractéristiques de toutes les filiales qui les composent et sur les relations qui existent entre elles. Pour l'ensemble de données sur les relations de contrôle, le contrat a été adjugé à la société Dun and Bradstreet (D&B), et pour l'ensemble de données sur les relations de propriété au Bureau van Dijk (BvD). Ces deux fournisseurs privés de données disposent d'une base de données commerciale mondiale sur les groupes multinationaux.

III. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES GROUPES

6. Comme la population de départ du registre était fixée à 5 000 groupes, Eurostat s'est attaché à y inclure les EMN les plus influentes parmi celles qui exercent leur activité en Europe, les entreprises qui sont les plus pertinentes du point de vue des statistiques harmonisées du commerce des filiales étrangères (FATS), des statistiques des investissements étrangers directs (IED) et des données sur l'emploi.

7. La méthode de sélection de la population de départ de l'EGR a été définie par Eurostat. Dans un premier temps, Eurostat a demandé aux États membres de l'UE et de l'AELE de fournir des listes des groupes d'entreprises multinationales les plus influents qui sont implantés dans leur pays et des listes des entreprises multinationales qui sont les plus pertinentes pour les FATS et les statistiques sur les IED. Eurostat a prédéterminé le nombre d'EMN requis par pays. Il s'agissait de prendre en compte un grand nombre de groupes exerçant leur activité dans des grands pays (Royaume-Uni, Allemagne et France, par exemple), mais même de très petits pays (Liechtenstein ou Malte, par exemple) ont été priés de proposer quelques groupes pour constituer la population initiale de l'EGR.

8. À partir des entités proposées par les États membres, Eurostat a établi une liste de plus de 3 000 têtes de groupe supposées. Les têtes de groupe ont été identifiées par leur nom, leur adresse et le code d'identification national qui leur avait été attribué par les États membres.

9. En octobre 2008, Eurostat a fourni une liste de 3 072 têtes de groupe supposées aux deux fournisseurs privés de données pour qu'ils puissent les mettre en correspondance avec leur base de données. Cet appariement s'est effectué en fonction des codes d'identification nationaux et

des noms des têtes de groupe. Certains pays, qui entretenaient des relations directes avec les fournisseurs privés de données au niveau national, ont pu aussi fournir les codes utilisés dans le système de numérotation universel des données (DUNS) et les codes BvD. Ces numéros sont les codes d'identification employés par les sources privées et ont facilité l'appariement. La société D&B a pu faire correspondre 2 410 groupes avec les informations contenues dans sa base de données; et BvD a pu apparier 2 729 groupes. Ces unités mises en correspondance ont constitué la première moitié de la population statistique de départ.

10. En plus des groupes appariés, Eurostat a demandé aux sources privées de sélectionner des groupes supplémentaires pour l'EGR. Dans un premier temps, nous avons demandé à ce qu'il soit procédé à une sélection par pays, le nombre de groupes retenus par pays ayant été défini par Eurostat. Les sources privées ont présenté une liste d'environ 1 500 EMN conformément aux besoins exprimés par Eurostat qui varient d'un pays à l'autre. Dans un second temps, les sources privées ont communiqué des données sur d'autres groupes européens et non européens importants, indépendamment du pays où ils étaient situés, en sus de la population de départ de 5 000 unités. Ces entreprises multinationales ont été choisies uniquement sur la base de la taille de leurs effectifs, c'est-à-dire que l'on a sélectionné celles qui comptaient le plus de salariés dans le cas des groupes européens et celles qui comptaient le plus de salariés en Europe dans le cas des groupes non européens.

11. D&B a fourni au total des données concernant 5 000 groupes d'entreprises multinationales et les unités qui les constituent, tandis que BvD a communiqué les données correspondant à 5 452 EMN, les informations relatives à 452 entreprises ayant été obtenues «en prime» par rapport au contrat initial.

IV. LES FICHIERS DE DONNÉES FOURNIS PAR LES SOURCES PRIVÉES

12. La société D&B a livré les derniers fichiers qu'elle s'était engagée à fournir à Eurostat en janvier 2009. L'ensemble de données portait la date du 31 décembre 2008, de sorte que les unités, les rapports qui existent entre elles et toutes les valeurs des variables correspondaient à l'état de la base de données de D&B à la fin de 2008. La dernière livraison se composait de trois fichiers. Le principal fichier de données comprenait 330 296 entrées se rapportant aux unités légales qui constituaient les 5 000 EMN incluses dans la population de départ.

13. D&B a communiqué en outre un fichier distinct pour la liste des 5 000 EMN. En même temps que ces fichiers, D&B a fourni un autre fichier comprenant des chiffres globaux intégrés, pour les EMN, sur les effectifs, la valeur nette, le chiffre d'affaires et la date du relevé financier. Le format des fichiers de données était conforme aux spécifications d'Eurostat.

14. BvD a fourni, à la même date, un dernier fichier de données portant la même estampille temporelle. Sa dernière livraison comprenait des données concernant 5 452 EMN, réparties en trois fichiers. Le principal fichier de données intitulé «entités» englobait 505 560 entrées relatives aux unités légales qui composaient la population de départ. BvD a communiqué un fichier distinct sur les relations société mère-filiale des unités légales. Ce fichier, intitulé «Links» (liens) contenait 588 505 entrées. Parallèlement à ces fichiers, D&B a fourni un fichier qui comprenait des chiffres globaux intégrés pour les EMN. Le format des fichiers de données était conforme aux spécifications d'Eurostat.

V. EXHAUSTIVITÉ DES DONNÉES FOURNIES PAR LA SOCIÉTÉ «DUN AND BRADSTREET»

15. Le principal fichier de données de D&B tenait compte des variables intéressant les unités légales des EMN et les relations des unités avec les sociétés dont elle dépendait directement ainsi qu'avec la tête du groupe mondial. Les 330 296 entrées d'informations contenues dans le fichier livré couvraient 52 variables.

A. Code d'identification

16. À chaque entrée d'informations était attribué un numéro particulier du système de numérotation universel des données (DUNS) en tant que code d'identification unique constitué comme il se doit de neuf chiffres, des zéros étant, le cas échéant, insérés en début de code. Comme les zéros manquants risquent de poser des problèmes ainsi qu'on l'a constaté lors des livraisons pilotes de données pour l'EGR, il est utile que tous les codes d'identification numériques débutent par un chiffre autre que zéro. Les codes d'identification internes de l'EGR commencent systématiquement par un 1.

B. Codes d'identification nationaux

17. Ces codes étaient très importants pour le processus de mise en correspondance des deux sources privées. Quatre-vingts pour cent des entrées du fichier comportaient un code d'identification national. Le nom de la source des identificateurs nationaux était indiqué dans chaque cas.

C. Nom et adresse

18. Chaque entrée comprenait un nom de société. Dans 5 300 cas, l'adresse manquait et dans 3 000 cas, le nom de la ville faisait défaut. Le pays et le code de pays étaient mentionnés dans chaque entrée.

D. Forme juridique

19. Dans 91 % des entrées, la forme juridique était précisée.

E. Nomenclature des activités

20. Dans 91 % des entrées, au moins un code de la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes (NACE) Rev 1.1 était indiqué. Nous avons reçu un nombre très élevé de codes NACE non valables, 22 % des codes fournis n'étant pas valables selon la classification adoptée dans la NACE Rev 1.1.

F. Effectifs, chiffre d'affaires, valeur nette

21. D&B a fourni un chiffre estimatif des effectifs pour chaque entrée du fichier. Des estimations du chiffre d'affaires et de la valeur nette étaient également disponibles dans chaque cas.

G. Correspondances entre les informations

22. Chaque entrée faisait apparaître une relation directe entre les unités via le code DUNS. Quatre-vingt neuf pour cent des liens étaient en outre horodatés. Les unités nationales et mondiales, en dernière analyse, étaient définies dans chaque entrée. Les relations entre les entrées d'informations apparaissaient de manière très claire et cohérente, ce qui constituait un point fort de la base de données de D&B.

Tableau 1

Nombre de valeurs non nulles, par variables, dans le fichier de D&B

	Éléments d'information fournis (en nombre)	Éléments d'information fournis (en pourcentage)
Variables		
Code DUNS	330 296	100
Nom de la société	330 296	100
Adresse	324 975	98
Code de pays	330 296	100
Forme juridique	300 440	91
Code d'activité de la NACE Rev 1.1	308 061	93
Effectifs sur le site, tels que calculés par D&B	330 296	100
Code d'identification national	265 704	80
Type de code d'identification national	265 703	80

VI. EXHAUSTIVITÉ DES DONNÉES FOURNIES PAR LE BUREAU VAN DIJK

23. Le fichier des entités contenait des informations sur les caractéristiques des unités légales constitutives des EMN pour lesquelles des informations avaient été fournies. Ce fichier comptait 505 560 entrées et couvrait 55 variables.

A. Code d'identification

24. Chaque entrée comprenait un numéro BvD en tant que code d'identification, ces numéros de code BvD étant uniques.

B. Codes d'identification nationaux

25. Sur l'ensemble de la population des EMN, 73 % étaient dotées d'un code d'identification national dans la base de données du BvD. Le type de code d'identification national était précisé dans chaque cas. Douze pour cent des entrées d'informations n'avaient pas de «code de la société Dun and Bradstreet», qui est le numéro DUNS utilisé dans les fichiers de Dun and

Bradstreet. Ces codes offraient des possibilités supplémentaires de relier les données provenant des deux sources.

C. Nom et adresse

26. Chaque entrée comportait un nom de société. L'adresse de rue était disponible dans 69 % des cas et un nom de ville dans 75 % des cas. Dans 9 925 cas, soit 2 %, une proposition relativement élevée, le code de pays faisait défaut. Les informations fournies ne peuvent pas être exploitées dans le cadre de l'EGR sans code de pays; les informations, qui en sont dépourvues, sont donc exclues des structures des EMN. Nous avons également relevé trois codes de pays non valables.

D. Autres variables

27. Sur l'ensemble des entrées du fichier, 62 % mentionnaient un code de la NACE Rev.1.1. Trois pour cent des codes n'étaient pas valables selon les normes de classification de la NACE Rev.1.1. Dans 39 % des entrées, les données chiffrées sur les effectifs n'étaient pas groupées. Soixante-deux pour cent des entrées faisaient état d'une forme juridique, soit au total 256 formes juridiques différentes.

28. Les relations entre les unités légales ont été indiquées dans un fichier distinct appelé «Links» (liens). Ce fichier contenait des informations sur les relations de propriété entre les unités légales des EMN pour lesquelles des données avaient été fournies. Contrairement à la base de données de D&B, il rendait compte aussi des relations de propriété correspondant à des participations minoritaires de plus de 10 %. Ce fichier comptait à l'origine 588 510 entrées et, 5 doublons ont été éliminés, ce qui a ramené le fichier à 588 505 entrées, 9 variables étant prises en considération.

29. Le fichier comprenait des informations sur les relations de propriété, exprimées en pourcentage, pour chaque entrée. Les relations étaient définies à l'aide de valeurs en pourcentage reflétant un lien direct ou indirect. Des données sur le pourcentage de participation directe étaient disponibles dans 497 000 cas. Si ce genre de données manquait, un pourcentage de participation indirecte (totale) était systématiquement mentionné. Chaque information était horodatée et sa source était précisée.

30. Dans certains cas, le fichier sur les relations émanant de la société BvD contenait des informations contestables. Il se pouvait par exemple que pour la même unité légale, deux sociétés mères différentes, toutes deux détentrices de 100 % du capital de l'unité considérée, soient indiquées. Il semblerait que BvD se soit attaché à recueillir chaque élément d'information, puisé par exemple dans des fichiers administratifs, les comptes annuels, etc., et ait, parfois, stocké différentes informations sur la même relation. Les données n'étaient pas toujours cohérentes mais ce manque de cohérence se limitait à un très petit nombre de cas exceptionnels.

Tableau 2

Nombre de valeurs non nulles par variable des fichiers BvD

	Éléments d'information fournis (en nombre)	Éléments d'information fournis (en pourcentage)
Variables du fichier des entités		
Code d'identification BvD	505 560	100
Code d'identification national	368 343	73
Type de code d'identification national	368 343	73
Code de la société D&B	61 745	12
Nom de la société	505 560	100
Adresse	351 282	69
Ville	378 574	75
Code de pays ISO	495 635	98
Code d'activité de la NACE Rev.1.1	312 120	62
Effectifs (données non groupées)	198 970	39
Forme juridique	312 864	62
Variables du fichier Links		
Code d'identification BvD de la filiale	588 505	100
Code d'identification BvD de l'actionnaire	588 505	100
Pourcentage, participation directe	496 875	84
Pourcentage, participation totale	366 964	62

VII. NOMBRE DE GROUPES MULTINATIONAUX D'ENTREPRISES PAR PAYS

31. Les données fournies par D&B se rapportaient à 4 216 groupes d'entreprises implantées dans l'Union européenne et l'AELE et 784 groupes non européens. Les groupes établis au Royaume-Uni représentaient la majorité des EMN comprises dans cette livraison d'informations, puisqu'ils totalisaient 946 entrées. Ce chiffre élevé résulte du nombre important de groupes préalablement sélectionné par Eurostat pour le Royaume-Uni et du choix non déterminé par le pays d'implantation dont émergeait également un nombre élevé de groupes situés dans ce pays. Dans le cas de la Grèce, la base de données D&B était très restreinte. D&B n'a pas été en mesure de faire correspondre les groupes grecs avec les informations contenues dans sa propre base de données et n'a pu fournir des données que sur deux groupes grecs influents. À part cela, la série de données D&B couvrait un bon nombre d'EMN européennes.

32. Le fichier fourni par BvD couvrait l'ensemble des pays d'Europe. Il comptait au total 4 382 EMN ayant une tête de groupe européenne. Neuf cent vingt-trois EMN avaient à leur tête une entité non européenne et 147 groupes étaient dirigés par un particulier sans code de pays. Ces particuliers ne seront pas pris en compte par le système EGR; leur filiale la plus importante sera considérée comme la tête du groupe de l'EMN. Dans cette livraison de données, c'est aussi le Royaume-Uni qui occupait la première place pour ce qui est du nombre d'EMN, avec un total de 871 entrées. L'EGR comprendra des EMN résidentes pour tous les pays membres de l'UE et de l'AELE.

Tableau 3

Nombre d'EMN par pays et par source

Pays	D&B	BvD
Allemagne	707	683
Autriche	88	98
Belgique	70	104
Bulgarie	12	11
Chypre	30	27
Danemark	86	99
Espagne	165	205
Estonie	12	12
Finlande	97	101
France	411	442
Grèce	2	39
Hongrie	21	11
Irlande	68	70
Islande	16	17
Italie	243	297
Lettonie	8	13
Liechtenstein	12	12
Lituanie	12	12
Luxembourg	95	115
Malte	5	3
Norvège	66	70
Pays-Bas	418	436

Pays	D&B	BvD
Pologne	46	53
Portugal	52	54
République tchèque	50	28
Roumanie	9	12
Royaume-Uni	946	871
Slovaquie	15	9
Slovénie	32	21
Suède	191	135
Suisse	231	222
Total UE+AELE	**4 216**	**4 382**
Pays n'appartenant ni à l'UE ni à l'AELE	784	923
Particuliers		147
Total	**5 000**	**5 452**

33. Les 5 000 EMN prises en compte dans le dernier envoi de D&B représentaient 330 296 unités légales. Un groupe de taille moyenne se composait de 66 unités légales. L'envoi de données comprenait 14 groupes comptant plus d'un millier d'unités légales. Huit cent onze autres groupes comprenaient plus d'une centaine d'unités légales d'après les données de D&B. L'arborescence des plus grands groupes était constituée de 1 959 unités légales. Le dernier fichier livré par BvD englobait 505 560 unités légales. Certaines informations ne concernaient pas les 5 452 EMN comprises dans la population statistique de départ; elles n'étaient associées que par le biais d'une participation minoritaire à ces groupes. Par ailleurs, les groupes les plus importants comptaient plus d'un millier d'unités légales dans cet ensemble de données également.

34. Dans la plupart des cas, les deux sources ont communiqué des données sur un même groupe d'entreprises aux fins de l'EGR. C'était là en fait, le but initial de l'appel d'offres visant à réunir deux lots de données: avoir la possibilité de combiner des informations émanant de différentes sources dans le cadre de l'EGR. Seule une minorité de groupes n'était couverte que par une source unique.

35. Dans le cas des EMN couvertes par les deux sources, les structures apparaissant dans les fichiers de BvD incluaient généralement plus d'unités légales que celles ressortant des informations communiquées par D&B. En première analyse, on a constaté que les unités supplémentaires étaient principalement des unités locales ou des unités qui avaient cessé d'exister, pour lesquelles des données avaient été réunies auprès de diverses sources et il n'avait pas toujours été possible de les actualiser.

VIII. RÉSULTATS DU PREMIER ÉCHANGE DE DONNÉES AVEC LES ÉTATS MEMBRES

36. En janvier 2009, les unités légales considérées dans les deux sources ont été mises en correspondance, au niveau de chaque entrée d'information, par le biais des mécanismes d'appariement automatique de l'EGR. En février 2009, Eurostat a achevé le premier échange de données avec les États membres; les INS ont reçu les informations se rapportant à l'ensemble des unités légales mises en correspondance qui étaient implantées sur leur territoire. Au cours de ce processus, les INS ont examiné les ensembles de données; ils ont relié les informations émanant des fournisseurs privés avec celles qui figuraient dans leurs registres des entreprises et leur ont attribué des codes d'identification nationaux appropriés. Ce premier échange de données a permis d'obtenir des informations sur la qualité des codes d'identification nationaux utilisés dans les ensembles de données sources.

37. Au total 235 757 entrées d'informations sur des sociétés européennes extraites des fichiers fournis par D&B ont été envoyées aux pays de l'UE et de l'AELE pour qu'ils les mettent en relation avec les registres nationaux des entreprises. Quatre mille quatre cents entrées d'informations ne comportaient pas de codes d'identification nationaux, soit 1,8 % seulement. Parmi les 31 États membres de l'UE et de l'AELE, 28 pays ont participé à cette mise en correspondance des données. Les pays sont ainsi parvenus à apparier 91,2 % des informations émanant de D&B avec les données de leurs registres nationaux. Ils en ont accepté 5 % supplémentaires, ces informations étant des données nationales. Toutefois, en raison des seuils fixés pour les registres, elles ne sont pas prises en compte dans le registre statistique des entreprises. Il a fallu modifier 1,3 % des codes d'identification et en ajouter 1,5 %. Un pour cent seulement des informations fournies restaient inconnues. Il en ressort que 99 % des entrées d'informations communiquées par D&B correspondent à des entités réelles, pour lesquelles des données sont stockées dans les registres nationaux des entreprises.

38. Pour ce qui est des fichiers livrés par BvD, 344 821 entrées d'informations incluses dans ceux-ci ont été envoyées aux pays de l'UE et de l'AELE pour qu'ils les mettent en relation avec les données de leurs registres nationaux des entreprises. Dans cette série de données, 42 000 entrées d'informations, soit 12,2 %, ne comprenaient pas de codes d'identification nationaux. Parmi les 31 États membres de l'UE et de l'AELE, 28 pays ont pris part à ce processus de mise en correspondance et sont parvenus à relier 80,9 % des informations fournies par BvD aux données de leurs registres nationaux. Ils en ont accepté 3,7 % supplémentaires, ces informations étant d'origine nationale, mais n'étant pas comprises dans le registre statistique des entreprises en raison des seuils établis. Il a fallu modifier 2,5 % des codes d'identification et en ajouter 7,6 %, 5,3 % des informations fournies demeurant inconnues.

39. Les chiffres attestent que la qualité des données émanant de BvD était un peu moins bonne s'agissant des codes d'identification nationaux. D'une part, pour ce qui est des informations sur les sociétés européennes, à l'origine 12,2 % des codes d'identification faisaient défaut (contre 1,8 % dans le cas de D&B); d'autre part, 5 % des informations reçues n'ont pas pu être appariés avec les données des registres nationaux (contre 1 % pour ce qui est de D&B).

40. Au cours du cycle 2009, les caractéristiques des informations et les relations entre les unités sont également vérifiées et rectifiées par les États membres de l'UE et de l'AELE. Cela fait partie du deuxième échange de données à effectuer au cours de la période

juillet-août 2009. Ce document sera achevé pour juillet 2009; les résultats du deuxième échange de données comprenant des informations complémentaires sur la ponctualité des données privées seront présentés lors du séminaire commun CEE/Eurostat/OCDE sur les registres des entreprises qui se tiendra en octobre 2009.

IX. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES SOURCES PRIVÉES

41. La base de données de D&B est construite de manière à mettre en lumière les relations de contrôle sans valeurs en pourcentage. Les personnes physiques ne sont pas incluses dans les structures des groupes d'entreprises; seules les unités légales sont prises en compte. Les relations entre différentes informations apparaissent très clairement et de manière très cohérente, ce qui constitue un point fort de la base de données de D&B.

42. D&B a livré le dernier fichier à Eurostat conformément au calendrier défini, la présentation de ce fichier répondant aux spécifications d'Eurostat. Le dernier envoi tenait compte des EMN qu'il avait été convenu d'inclure durant la procédure de sélection. Le fichier de données était assez complet du point de vue, à la fois, des codes d'identification (1 % seulement des données manquait dans les informations concernant les sociétés européennes), des noms et adresses, des formes juridiques, des effectifs, du chiffre d'affaires et de la valeur nette, et des liens entre les informations enregistrées. La classification par activité était d'une qualité un peu moindre, le nombre de codes non valables étant assez élevé.

43. La couverture de la Grèce était médiocre; D&B n'a pu fournir des données que sur deux groupes grecs influents La qualité des données concernant les codes d'identification nationaux était très bonne.

44. La base de données de BvD comprend des valeurs en pourcentage pour toutes les relations. En outre, les participations majoritaires et les participations minoritaires de plus de 10 % sont prises en considération. En dehors des unités légales, il est également tenu compte des personnes physiques. Il est difficile d'identifier les personnes physiques; il se peut qu'elles n'aient pas de code de pays mais uniquement un nom et un code BvD.

45. BvD a envoyé les derniers fichiers de données à Eurostat selon le calendrier défini, le format des fichiers livrés étant conforme aux spécifications d'Eurostat. La dernière livraison de données incluait les EMN qui avaient été retenues lors de la procédure de sélection. Le fichier de données présentait une bonne couverture s'agissant des noms et adresses, des formes juridiques et des liens entre informations. Des codes d'identification nationaux et une classification par activité n'étaient disponibles que dans une mesure limitée (respectivement 73 % et 62 %). Deux pour cent des informations ne comportaient pas de code de pays et parmi ces informations, on comptait aussi bien des personnes physiques que des têtes de groupe.

46. Les données émanant de BvD comprennent généralement plus d'informations pour le même groupe que les données provenant de D&B. Les données de BvD incluent une plus forte proportion d'unités locales et d'unités ayant cessé leur activité. Les codes d'identification nationaux émanant de BvD sont de moindre qualité que ceux figurant dans l'ensemble de données fourni par l'autre source.